

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 25 août 2025 à 17 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence :

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M^{me} Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

25-08-0557 Adoption de l'ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 25 août 2025 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

25-08-0558 Demande d'intervention à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs / Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – Volet Aménagements résilients / Délais déraisonnables

CONSIDÉRANT que le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) est une mesure phare du gouvernement provincial dans le cadre de son Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie;

CONSIDÉRANT que ce plan a été prolongé jusqu'en 2028 afin de poursuivre les efforts du gouvernement pour mieux protéger la population et les milieux de vie face aux inondations;

CONSIDÉRANT que le volet Aménagements résilients du PRAFI prévoit un investissement de 270 M\$ pour soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients en vue d'accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis face aux aléas liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le projet de la Ville de stabiliser et restaurer 4,3 km de berges à risque d'érosion pour protéger ses infrastructures face aux changements climatiques cadre parfaitement dans le volet Aménagement résilient du PRAFI;

CONSIDÉRANT que l'aide financière peut atteindre 75 % des dépenses admissibles dudit projet évalué à 4,5 M\$, soit une subvention 3,375 M\$;

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé le 14 décembre 2023 une demande d'aide financière comprenant notamment un échéancier conforme au processus de dépôt et aux délais d'analyse prévus dans le guide du demandeur du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), incluant un délai de deux ans pour le dépôt du dossier complet (plans, devis et autorisations environnementales), et a fourni, le 17 mai 2024, le complément d'information que le MAMH lui a demandé le 27 mars 2024;

CONSIDÉRANT que la lettre informant la Ville de la présélection de son projet a été transmise par le MAMH à la Ville le 12 mai 2025, soit près d'un an après la transmission de l'information complémentaire et de 17 mois après le dépôt initial de la demande, alors que le délai d'évaluation du projet par le MAMH, à cette étape, est estimé à neuf mois;

CONSIDÉRANT que ladite lettre invite la Ville à poursuivre ses démarches en déposant le dossier complet, incluant les autorisations environnementales, au plus tard le 15 février 2026;

CONSIDÉRANT que cette période de neuf mois pour compléter le dossier est trop courte en plus d'être nettement inférieure au délai de deux ans annoncé dans le guide du demandeur, notamment en raison des délais d'analyse pour l'obtention des autorisations environnementales qui sont hors du contrôle de la Ville et qui peuvent être de plusieurs mois;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé au MAMH que soit repoussée au 15 mars 2027 la date limite du 15 février 2026, ce qui lui a été refusé;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce refus, la Ville a proposé un compromis raisonnable, soit que le MAMH accepte le dépôt des demandes d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) comme preuve, et que cette proposition lui a également été refusée;

CONSIDÉRANT que la Ville demeure proactive dans sa volonté de mettre en œuvre des projets résilients face aux changements climatiques, mais que l'absence d'une aide financière compromet sérieusement la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que les programmes de financement gouvernementaux en lien avec les changements climatiques demeurent accessibles, efficaces, stables et maintenus dans le temps;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, et au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, d'intervenir pour une prolongation du délai du programme de subvention ou toute autre solution rendant accessible l'aide financière du volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations et ainsi faciliter la réalisation du projet de la Ville de stabiliser et de restaurer 4,3 km de berges à risque d'érosion pour protéger ses infrastructures face aux changements climatiques, et ce, dans des délais raisonnables et en adéquation avec les enjeux climatiques et territoriaux;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et à la députée de Vaudreuil.

« ADOPTÉE »

25-08-0559 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-08-0560 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 17 h 31 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière